

Sous le haut patronage de Son Excellence le Président de la République  
Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA



L'agriculture au service de la souveraineté nationale

---

## RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

## Préambule

La mise en œuvre des différents programmes lancés dès le début des années 2000, sous l'impulsion de son Excellence le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, a permis à notre pays de franchir de grandes étapes dans la consolidation du développement du secteur agricole dont les résultats et les effets sont perceptibles sur l'amélioration substantielle de l'offre nationale en produits alimentaires, la consolidation des bases de notre sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

La mise en œuvre dudit programme s'est caractérisée notamment par la réorganisation de l'activité agricole, sur la base du recentrage des objectifs opérationnels assignés au secteur, du choix de l'approche filière comme mode d'organisation de la chaîne des valeurs et de l'identification des filières stratégiques dédiées au renforcement des bases productives pour les produits alimentaires de base.

Les résultats obtenus démontrent la pertinence de la stratégie adoptée comme l'illustrent la réhabilitation de l'activité agricole et la création de multiples créneaux d'investissements pour la promotion d'une agriculture productive et moderne. Ce sont, ces avancements, qui nous encouragent à poursuivre les efforts consentis afin de les consolider et les rendre irréversibles.

Dans cette optique et en préparation des assises nationales de l'agriculture, sous le thème « **l'agriculture au service de la souveraineté nationale** », neuf (09) ateliers ont été lancés le 11 mars et se sont poursuivis sans arrêt jusqu'au 22 Avril en cours.

Ces ateliers ont traité des thématiques liées aux moyens de production, à la promotion des différentes filières, ainsi qu'aux aspects d'organisation et d'accompagnement.

### Thématiques relatives aux moyens de production :

- Le foncier agricole.
- L'eau et l'irrigation agricole.
- Le financement et les investissements agricoles et agroalimentaires.

### Thématiques de promotion des filières :

- La valorisation des produits et l'agro-industrie.
- L'exportation des produits agricoles.
- Le développement rural et la promotion du patrimoine forestier.
- Le développement de la pêche et de l'aquaculture.

### Thématiques liées à l'organisation et l'accompagnement :

- La formation, la recherche et la vulgarisation.
- Les organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Les objectifs assignés à ces ateliers sont de **i)** faire avancer la réflexion autour de ces thématiques tout en tenant compte des enjeux et défis actuels et futurs et **ii)** de converger vers des recommandations, qui permettront de mieux cibler les mesures d'ordre structurel et organisationnel adossées à des mesures incitatives pour impulser davantage la dynamique du développement du secteur.

Le présent document est le fruit d'une contribution collective de plus de **1500 participants** : **les différents acteurs du monde agricole, rural et de la pêche**, les cadres du secteur, les représentants des différents secteurs de l'économie intervenant en amont ou en aval du secteur, les chercheurs, les experts, ainsi que les institutions financières et les représentants des secteurs concernés.

Les recommandations qui suivent constituent une synthèse de **quatre vingt six (86)** suggestions et propositions émises par les différents participants aux ateliers, à la lumière du constat fait sur chacune des thématiques traitées.

## Atelier 1 : le foncier agricole

- 1) Travailler sans relâche pour préserver et protéger les terres agricoles conformément aux dispositions de l'article 19 de la constitution.
- 2) Étendre les superficies agricoles, afin d'accroître le potentiel foncier productif.
- 3) Nécessité de poursuivre l'opération de récupération des terres non travaillées et leurs affectations aux porteurs de projets intégrés tout en renforçant les prérogatives des comités locaux de wilaya, supervisés par les Walis.
- 4) Apporter plus de souplesse et de rapidité dans le traitement des dossiers de demande d'accès à la terre conformément au dispositif mis en place par **i)** la mise en synergie des organismes intervenant sur la question et **ii)** la création d'un guichet unique.
- 5) Renforcer les modalités d'accès aux terres sahariennes et steppiques à travers les concessions de terres aux investisseurs, afin d'éviter les risques d'agression sur les ressources naturelles.
- 6) Améliorer l'exploitation des périmètres agricoles en lançant les projets prioritaires reconnus potentiellement rentables et en privilégiant l'usage des énergies renouvelables.
- 7) Renforcer la dynamique décentralisée mise en place, pour qu'elle soit en parfaite harmonie et en synergie avec une démarche d'ensemble de développement national intégré.
- 8) Nécessité d'achever définitivement l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession, et mettre en œuvre les dispositions de la loi n°10-03 du 15 août 2010 fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles, relevant du domaine privé de l'Etat.

## Atelier 2 : l'eau et de l'irrigation agricole

- 1) Nécessité d'étendre la superficie irriguée à travers toute forme de facilitations et concessions pour la mobilisation de l'eau, conventionnelle et non conventionnelle, destinée à l'irrigation.
- 2) Promouvoir l'économie de l'eau à travers une incitation renforcée et une sensibilisation à la généralisation des équipements d'irrigation économiseurs d'eau, destinés principalement à l'irrigation des cultures stratégiques.
- 3) Encourager l'instauration d'une tarification de l'eau destinée à la petite et moyenne hydraulique, en fonction du mode d'irrigation et du type de culture.
- 4) Nécessité d'encourager l'investissement destiné au développement de l'irrigation en utilisant les énergies renouvelables (Solaire, éolien, etc...) en complément aux énergies conventionnelles.
- 5) Encourager l'investissement dans le domaine de la fabrication des équipements d'irrigation, à travers toute forme de partenariats publics et privés, à l'effet de couvrir la demande nationale ;
- 6) Privilégier et sensibiliser davantage le mode d'organisation professionnelle, visant l'usage collectif des investissements hydro-agricoles, pour une meilleure rentabilisation des investissements réalisés.
- 7) Renforcer la concertation intersectorielle au niveau local (MADRP, MICL, MRE, Energie), afin d'accroître la superficie.
- 8) Encourager davantage la promotion des projets de traitement et d'utilisation des eaux épurées dans l'irrigation des cultures agricoles.

### Atelier 3 : le financement et les investissements agricoles et agroalimentaires.

- 1) Encourager les institutions financières autres que la BADR, à développer des produits pour accompagner les activités agricoles, rurales et de la Pêche ;
- 2) Encourager le financement des investissements agricoles à travers le dispositif Leasing,
- 3) Créer un mécanisme de financement dédié à la promotion de l'innovation dans l'agriculture et la Pêche, à l'effet de dynamiser la recherche et améliorer sa connexion avec le secteur socio-économique ;
- 4) Mettre en place des microcrédits, pour promouvoir le développement des activités notamment dans le milieu rural.
- 5) Accompagner et encourager davantage les porteurs de projets à investir dans les activités agricoles en amont et en aval.
- 6) Renforcer et mieux cibler le soutien accordé dans le cadre du développement et l'intensification des filières stratégiques.
- 7) Développer un dispositif d'assurance contre les risques agricoles capables d'apporter des réponses assurantielles précises et adaptées et encourager les assurances groupées des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs.

### Atelier 4 : la valorisation des produits agricoles et l'agro-industrie.

- 1) Renforcer le dispositif de préservation et de valorisation des ressources biologiques.
- 2) Encourager l'utilisation des semences et plants certifiées et les géniteurs, ainsi que les intrants et des bio-fertilisants.
- 3) Moderniser les systèmes de production en développant la production d'agroéquipements spécifiques et adaptés aux différentes cultures et aux zones agro-climatiques.
- 4) Améliorer les systèmes de distribution en renforçant la logistique dans le domaine du transport et du stockage.
- 5) Promouvoir les chaînes de valeur relatives aux filières agro alimentaires, dans le but de valorisation et de l'amélioration de la compétitivité.
- 6) Favoriser les investissements pour augmenter les capacités de transformation et d'entrepôts sous froid des produits agricoles ;
- 7) Mobiliser les conseils interprofessionnels sur l'importance de la régulation, la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
- 8) Mettre en place un dispositif réglementaire et institutionnel des agropoles et des clusters, afin d'améliorer la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires ;
- 9) Faire participer davantage les collectivités locales dans la dynamique de développement et de valorisation des produits de leurs territoires.
- 10) Mettre en place un système national de certification et de traçabilité des produits, pour valoriser au mieux les paramètres de reconnaissance de la qualité des produits agricoles algériens.

### Atelier 5 : l'exportation des produits agricoles.

- 1) Nécessité d'adapter le programme d'exportation agricole aux exigences des pays importateurs.
- 2) Renforcer les pôles agricoles existants spécialisés dans la production des cultures hors saison, très prisées sur le marché extérieur ;
- 3) Organiser l'exportation autour de plates-formes logistiques équipées, en plus de la simplification des procédures du fret aérien et maritime, répondant aux exigences du produit à exporter.
- 4) Mettre en place un dispositif de veille économique pour capter toute opportunité d'exportation des produits agricoles ;
- 5) Encourager l'organisation de groupements d'intérêts communs appelés consortium visant à rassembler les différents opérateurs interdépendants autour de l'objectif « Exportation ».
- 6) Mettre en place des mesures d'incitation pour encourager l'exportation des produits agricoles.

### Atelier 6 : le développement rural et à la promotion du patrimoine forestier.

#### Concernant le développement rural :

- 1) Valoriser les ressources territoriales et réhabiliter les zones rurales à travers la réalisation de projets structurants générateurs de revenus ;
- 2) Encourager les initiatives locales qui ciblent le développement durable des activités agricoles en milieu rural ;
- 3) Mettre en place les mécanismes incitatifs pour les producteurs, pour mieux gérer les ressources naturelles et protéger l'environnement.
- 4) Promouvoir l'intersectorialité, afin de renforcer le développement rural et la promotion des actions communes et concertées.
- 5) Encourager la promotion de l'entrepreneuriat et la femme rurale, afin de développer l'activité, l'emploi et la richesse commune.
- 6) Développer des programmes de communication et de vulgarisation visant la promotion des régions rurales et l'attractivité des métiers ruraux.

#### Concernant la promotion du patrimoine forestier :

- 1) Nécessité de promouvoir la protection et la préservation des ressources naturelles.
- 2) Promouvoir et mettre en œuvre des plans de gestion et d'aménagements forestiers.
- 3) Renforcer les infrastructures forestières et en équipement de lutte contre les feux de forêts ;
- 4) Renforcer les capacités humaines et matérielles de l'administration forestière pour accroître la portée et l'efficacité des activités relatives à la production durable de biens et services forestiers.
- 5) Réviser la loi forestière, afin qu'elle puisse offrir plus d'opportunité à l'investissement ;

- 6) Mettre en place des dispositifs définissant les modalités d'accès et d'exploitation des ressources forestières.
- 7) Faire connaître les potentialités forestières en matière d'opportunités d'investissements.
- 8) Elaborer un plan de développement des chaînes de valeur des produits à haute valeur ajoutée en mettant l'accent sur la traçabilité et la certification.
- 9) Faciliter l'accès aux investisseurs dans le cadre de l'autorisation d'usage pour les périmètres de mise en valeur et les forêts récréatives ;
- 10) Organiser les filières : bois, liège et plantes aromatiques et médicinales ;
- 11) Promouvoir les activités d'éco-tourisme et de la chasse.
- 12) Encourager les projets de recherche et développement sur la valorisation des espèces végétales.

### Atelier 7 : le développement de la pêche et de l'aquaculture.

#### **Concernant la pêche :**

- 1) Inscrire l'activité de la pêche et de l'aquaculture, au niveau de la liste des postes de travail présentant une haute pénibilité.
- 2) Mettre en place un dispositif d'encouragement et d'incitation pour le renouvellement des moteurs usagés des navires de pêche.
- 3) Accorder des facilités bancaires aux projets d'investissement .
- 4) Rééchelonner les dettes bancaires et supprimer les intérêts découlant des pénalités de retard.
- 5) Soutenir et accompagner à travers un dispositif, les pêcheurs concernés pour le remplacement des engins Filet Maillant Dérivant.
- 6) Faire bénéficier la pêche et l'aquaculture des avantages accordés à l'investissement dans le domaine de l'agriculture (Crédit Ettahadi, l'acquisition d'équipements).

#### **Concernant l'aquaculture :**

- 1) Intégrer l'aquaculture dans la nomenclature des activités exercées par les agriculteurs au niveau des exploitations agricoles et doter l'aquaculteur d'un statut ;
- 2) Mettre en place un dispositif d'encouragement pour le développement de l'industrie de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 3) Mettre en place des mesures douanières et fiscales encourageantes pour l'importation des matières premières destinées à la transformation.
- 4) Faciliter, en coordination, l'accès aux espaces au niveau des enceintes portuaires pour la réalisation de projets d'investissement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
- 5) Réduire les délais de traitement des dossiers d'investissement et d'octroi des actes de concession aquacole y afférents ;

- 6) Intégrer l'aménagement des Zones d'Activités Aquacoles dans la nomenclature des activités éligibles au fonds des collectivités locales ;
- 7) Faciliter les procédures de dédouanement des intrants utilisés en aquaculture.

#### **Atelier 8 : la formation, de la recherche et de la vulgarisation.**

##### **En matière de formation :**

- 1) Revoir le système de formation, en vue sa modernisation et son adaptation pour répondre aux besoins du développement agricole. .
- 2) Organiser périodiquement les cycles de mise à niveau dans le domaine de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique.
- 3) Renouveler et moderniser les équipements et les infrastructures de formation.
- 4) développer des actions d'échanges et de jumelage avec des établissements de formation similaires à l'étranger.
- 5) Adapter la formation, afin de répondre aux besoins d'acquisition de connaissances et de développement des compétences des professionnels en disposant d'une organisation appropriée.

##### **En matière de Recherche :**

- 6) Intégrer les activités de recherche menées par les instituts techniques dans le dispositif national de recherche scientifique.
- 7) Renforcer la synergie des acteurs y compris les privés pour proposer des projets plus ambitieux mais mieux cernés, à impact socio-économique dans le cadre de la coopération nationale et internationale.

##### **En matière de vulgarisation et d'appui conseil :**

- 8) Renforcer et réadapter le système national de vulgarisation agricole et d'appui conseil dans le but de modernisation notamment par l'instauration de plateformes nationales et locales de coordination.
- 9) Mettre en place un canal médiatique, dédiée au monde agricole, rural et aquacole.

#### **Atelier 9 : les organisations professionnelles et interprofessionnelles.**

- 1) Valoriser les efforts importants déployés par les acteurs dans les organisations professionnelles et interprofessionnelles, en améliorant les systèmes de travail et en établissant des relations dynamiques efficaces avec les chambres d'agriculture.
- 2) Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des actions de développement par les chambres d'agriculture, pour faciliter l'accompagnement des porteurs de projets.
- 3) Renforcer le cadre réglementaire des associations professionnelles en intégrant la spécificité agricole.



- 4) Assainir la situation juridique des coopératives agricoles conformément aux dispositions du réglementaires en vigueur.
- 5) Encourager davantage les agriculteurs à s'organiser en coopératives ou en Groupement d'Intérêt Commun (GIC) pour garantir l'accès à un financement plus avantageux et diminuer les coûts de production.
- 6) Orienter les programmes des coopératives dans l'accompagnement, l'intégration et la mise en œuvre des programmes de développement et d'intensification des filières agricoles.
- 7) Encourager les conseils professionnels et interprofessionnels ainsi que les chambres d'agriculture à s'appuyer sur l'observatoire des filières, qui constitue une force de proposition et une structure de veille stratégique.